



VEOLIA – Compagnie Générale des Eaux
Rue Maryse Bastié
37250 SORIGNY
Tel : 0 969 323 529
veolia.anc-cctvi@veolia.com

**Communauté de Communes
Touraine Vallée de l'Indre**
6 place Antoine de Saint Exupéry
37250 SORIGNY

CONTRÔLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

(Dont la capacité est inférieure ou égale à 20EH)

Fiche déclarative

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Vous envisagez de réaliser des travaux d'installation d'assainissement autonome, vous devez obtenir l'accord du SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Vous devez renseigner et retourner le présent document auprès de VEOLIA (délégué pour le SPANC de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre) accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées à l'adresse suivante :

VEOLIA – Compagnie Générale des Eaux
Service ANC
Rue Maryse Bastié
37250 SORIGNY

Votre dossier sera traité en deux étapes :

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné et d'une visite de VEOLIA
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (**avant remblaiement**) pour confirmer leur bonne exécution

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet :

www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr

et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière peut être demandée par le SPANC.

**DEMANDE A COMPLETER POUR LE
CONTROLE D'UN PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(A remettre à VEOLIA après l'avoir complété)**

Date de la demande : / /

Propriétaire de l'immeuble :

Nom :

Téléphone : Adresse Mail :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Section et numéro du cadastre :

- De l'habitation assainie :

- De l'implantation de l'installation d'ANC (Indiquer l'ensemble des parcelles contiguës composant le terrain) :

.....

Occupant (si différent)

Nom :

Téléphone : Adresse Mail :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Concepteur du projet (Bureau d'études, Maitre d'œuvre, Architecte)

Nom :

Téléphone : Adresse Mail :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Installateur prévu

Nom :

Téléphone : Adresse Mail :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

**DEMANDE A COMPLETER POUR LE
 CONTROLE D'UN PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
 (A remettre à VEOLIA après l'avoir complété)**

PIECES A FOURNIR PAR LE PROPRIETAIRE	Cocher les pièces fournies
Un plan de situation de la parcelle (1/25 000 à 1/10 000)	<input type="checkbox"/>
Un plan de masse (1/500 à 1/200) du projet de l'installation d'assainissement non collectif, sur base cadastrale précisant : o la position de l'habitation (future ou existante), des limites de propriété et des habitations voisines, o l'emplacement des installations d'assainissement non collectif (prétraitement, traitement, ventilations, exutoire...), o la position des captages d'eau (puits...), des sources et des ruisseaux dans un rayon de 50 m, o le sens de la pente du terrain.	<input type="checkbox"/>
Un plan en coupe de la filière et de l'habitation est recommandé (cf. page 3)	<input type="checkbox"/>
Un plan d'implantation des pièces (Rez de Chaussée + étages) mentionnant les surfaces	<input type="checkbox"/>
Une autorisation de rejet du propriétaire de l'exutoire, le cas échéant. La dérogation communale autorisant le puits d'infiltration, le cas échéant, à joindre à votre demande d'autorisation.	<input type="checkbox"/>
Le présent formulaire dûment complété (8 pages)	<input type="checkbox"/>
Une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif comprenant : Une étude des contraintes à la parcelle (superficie disponible, pente, ...) Description et dimensionnement de la filière (collecte, prétraitement, traitement, évacuation)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

**DEMANDE A COMPLETER POUR LE
CONTROLE D'UN PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(A remettre à VEOLIA après avoir complété)**

NATURE DU PROJET

Le projet d'installation d'Assainissement non collectif est prévu dans le cadre

- D'une CONSTRUCTION NEUVE
 D'une REHABILITATION DE L'EXISTANT

Cette demande est faite dans le cadre :

- D'une procédure de permis de construire : N° du PC :
N° du certificat d'urbanisme :
Délivré le :
- D'une déclaration de travaux : N° de la DT :
- D'une remise aux normes d'une installation d'ANC existante mise en place le
- autre, préciser :

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Année de construction :

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

- Oui Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?

- Oui Non

Détail des éléments qui seront conservés :
.....

Maison d'habitation Individuelle

Type de Résidence

- Principale Secondaire Location Autre (préciser :

Combien de **pièces principales* (PP)** la construction compte-t-elle ?

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* **après travaux**)

* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

Nombre d'habitants simultanément présents :

Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base

(« nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants (EH) »),

quel est le nombre d'EH retenu ? EH

N.B. : le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie.

Autres immeubles

(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ? personnes

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ? EH

**DEMANDE A COMPLETER POUR LE
CONTROLE D'UN PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(A remettre à VEOLIA après l'avoir complété)**

TERRAIN

- Existe-t-il une étude de sol spécifique (à joindre au dossier) ? OUI NON
- Superficie totale de la parcelle : m2
- Superficie disponible pour l'assainissement :m2
- Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? OUI NON
- Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain ? OUI NON
- Si oui, il s'agit de : Source Puits Forage Autre :
 - Situé à : moins de 35m de l'installation d'ANC
 plus de 35m de l'installation d'ANC
 plus de 100m de l'installation d'ANC
 - A usage : d'alimentation humaine, ou d'arrosage de légumes destinés à consommation humaine
 d'alimentation animale
- Présence d'un captage d'eau sur un terrain mitoyen? OUI NON Ne sait pas
- Si oui, il s'agit de : Source Puits Forage Autre :
 - Situé à : moins de 35m de l'installation d'ANC
 plus de 35m de l'installation d'ANC
 plus de 100m de l'installation d'ANC
 - A usage : d'alimentation humaine, ou d'arrosage de légumes destinés à consommation humaine
 d'alimentation animale
- Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :
- faible <5%, moyenne entre 5 et 10%, forte >10%
- Nappe d'eau située à moins de 1m de profondeur : OUI, NON
- Terrain inondable : OUI, NON, NE SAIT PAS
- Perméabilité du sol : BONNE, MOYENNE, LIMITE, NULLE
- Le terrain est-il situé dans le périmètre de protection de captage d'eau potable : OUI, NON

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

- rejet en surface (fossé, caniveau, ...)
- infiltration sur la parcelle
- rétention (cuve, mare...)
- autre, préciser

RAPPEL : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou tuyaux d'infiltration) est interdit.

**DEMANDE A COMPLETER POUR LE
CONTROLE D'UN PROJET DE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(A remettre à VEOLIA après l'avoir complété)**

DEFINITION DE LA FILIERE ENVISAGEE

**L'ensemble des eaux usées, eaux vannes (WC) et toutes les eaux ménagères (cuisine, eaux de lavage...)
doivent être recueillies, traitées et évacuées)**

PRETRAITEMENT / TRAITEMENT PRIMAIRE

Type de prétraitement :

Fosse septique toutes eaux de.....m³

Matériau utilisé (béton, polyester, polyéthylène..) :

Est-il prévu de l'immobiliser par une dalle d'amarrage : OUI, NON

Est-il prévu de la protéger par une dalle de répartition : OUI, NON

La double ventilation de la fosse est-elle prévue : OUI, NON

NB : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

Préfiltre (ou décolloideur) intégré

Préfiltre (ou décolloideur) séparé Volume :m3

Bac dégraisseur Volume :m3

Obligatoire si la fosse toutes eaux est à plus de 10m de la sortie des eaux usées

Fosse septique (en cas de réhabilitation) Volume :m3

Autre système de prétraitement, à préciser.....

.....

**Partie réservée à l'agent
VEOLIA**

Les éléments fournis sont-ils
suffisants pour contrôler le
projet ?
Oui / Non

L'implantation de la filière
est-elle adaptée aux
contraintes sanitaires ?
(proximité d'une zone à
enjeux sanitaires ou d'un
captage privé d'eau)
Oui / Non

Le volume du bac à graisses
est-il adapté ?
Oui / Non

Le volume de la fosse est-il
adapté ?
Oui / Non

Le volume du préfiltre est-il
adapté ?
Oui / Non

Dispositif réglementaire ?
Oui / Non

**DEMANDE A COMPLETER POUR LE
CONTROLE D'UN PROJET DE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(A remettre à VEOLIA après l'avoir complété)**

TRAITEMENT DES EAUX PRE TRAITEES

➤ **Terrain « perméable » :**

tranchées d'épandage :

A faible profondeur

Surélevées

En pente

Nombre de drains :, Longueur de chaque drainm, Longueur totale :m

6 tranchées au maximum comprises entre 15 et 30 ml chacune

Lit d'épandage

Nombre de drains :, Longueur de chaque drain.....m, Surface d'infiltration :m²

Filtre à sable vertical non drainé

Largeur : 5 Mètres, Longueurm, Surface d'infiltration :m²

Tertre d'infiltration

Surface d'infiltration au sommet :m²

Surface d'infiltration à la base :m²

Epaisseur de sable :

➤ **Terrain « Imperméable » :**

Filtre à sable vertical drainé

Largeur : 5 Mètres, Longueurm, Surface d'infiltration :m²

Filtre à sable horizontal drainé

Largeur :m, Longueur 5,5 mètres , Surface d'infiltration :m²

Autre système de traitement à préciser.....

**Partie réservée à l'agent
VEOLIA**

Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol ? (perméabilité, nappe, pente, etc.)

Oui

Non

Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement/capacité d'accueil ?

Oui

Non

Filière réglementaire ?

Oui

Non

FILIERE DEROGATOIRE

MARQUE :

MODELE :

EQUIVALENT HABITANTS (EH) :

EMPRISE AU SOL (m2) :

NUMERO D'AGREMENT INTERMINISTERIEL :

Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?

Oui

Non

**DEMANDE A COMPLETER POUR LE
CONTROLE D'UN PROJET DE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(A remettre à VEOLIA après l'avoir complété)**

DISPOSITIF ANNEXE

Chasse automatique : Volume de la bâchée (L) :

Pompe ou système de relevage

Volume du poste (L) :

Usage :

- Eaux brutes
- Eaux prétraitées
- Eaux traitées

MODALITES D'EVACUATION DES EAUX TRAITEES

Par infiltration dans le sol en place

- Via le dispositif de traitement par épandage**
- Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation** (barrer la mention inutile)
Longueur = m soittranchée(s) x m
Profondeur = m
- Lit d'infiltration / d'irrigation** (barrer la mention inutile)
Surface = m² soit m x m
Profondeur = m

Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (joindre obligatoirement une étude particulière)

N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau)

- Fossé existant** : préciser le type d'exutoire du fossé (si connu) :
.....
Propriétaire/gestionnaire :
- Cours d'eau, mare, étang, etc.** : nom (si connu) :
.....
Propriétaire/gestionnaire :

Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales ?

OUI, NON

Si oui, veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau.

Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)

**Partie réservée à l'agent
VEOLIA**

Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?

- Oui
- Non

Cas de rejet par infiltration :

Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?

- Oui
- Non

Cas de rejet en milieu superficiel :

Aucune autre solution n'est envisageable ?

- Oui
- Non

Le pétitionnaire possède-t-il l'autorisation de rejeter ?

- Oui
- Non

Cas de rejet dans un puits:

Le rejet est-il autorisé ?

- Oui
- Non

**DEMANDE A COMPLETER POUR LE
CONTROLE D'UN PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(A remettre à VEOLIA après l'avoir complété)**

ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- **À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;**
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filiales agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à, le Signature